



CS_2025_43

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à neuf heures trente, se sont réunis, Salle du Lavoir « Maison des Associations » à MÉSANGER, sur convocation adressée le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Édith MARGUIN (*pouvoir reçu de P. CADOREL*) ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Pierre LAUDEN et Patrick CORBEL ; **RÉGION DE BLAIN** : Jean-François RICARD et Martin PELÉ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Christine CHEVALIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Patrick BUCHET, Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de L. MERCIER*) et Luc LEPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Y. TAILLANDIER*), Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU (*pouvoir reçu de P. EVAIN*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de F. SANCHEZ*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Patrick BERNIER, Claude CAUDAL (*pouvoir reçu de R. CHARBONNIER*) et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Frédéric LAUNAY, Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de J-G. CORNU*) , Jean-Marc JOUNIER et Bernard GENDRONNEAU

Secrétaire de séance : Jacques PRAUD

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 31

Votants : 38

Pouvoirs : 7

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Philippe CADOREL (*pouvoir donné à E. MARGUIN*), Philippe PADIOLEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Yoann DORNER et Yves TAILLANDIER (*pouvoir donné à F. MILLET*) ; **RÉGION DE BLAIN** : Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Christine CHEVROLIER (BLANCHET), Laurent MERCIER (*pouvoir donné à J. PRAUD*) et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : David MOISAN et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Raymond CHARBONNIER (*pouvoir donné à C. CAUDAL*), Alain COUTRET et Pascal EVAIN (*pouvoir donné à ML. BOUSSEAU*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Jean-Michel BRARD, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Thierry RICCI ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. DERANGEON*) ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

VOTE DES TARIFS ABONNES – ANNEE 2026

Pour rappel, en 2023, il avait été retenu le principe que l'excédent d'exploitation puisse financer le renouvellement des réseaux et le remboursement des emprunts en cours. A contrario, le financement des grands travaux (usines, feeder...) sera financé par recours à l'emprunt.

Lors du débat d'orientation budgétaire 2026, il a cependant été identifié que les hypothèses prises lors de l'élaboration de l'évolution tarifaire pour 2024 ne sont pas en adéquation avec la réalité des projections de dépenses et de recettes sur 2026 :

- Intérêts d'emprunt : différence de 6,6M d'€ avec des taux d'intérêt sous-estimés, suite à des prévisions d'emprunt inférieur aux besoins
 - Etude tarifaire 2023 pour 2026 à 2030 : 4,4M
 - DOB 2026 pour 2026 à 2030 : 11M
- Rémunérations délégataires : différence de 16M d'€ dus aux nouveaux contrats de délégation de service public moins favorables
 - Etude tarifaire 2023 pour 2026 à 2030 : 109M
 - DOB 2026 pour 2026 à 2030 : 125M
- Achats d'eau : différence de 7M d'€ avec une évolution des prix sous-estimée
 - Etude tarifaire 2023 pour 2026 à 2030 : 80M
 - DOB 2026 pour 2026 à 2030 : 87M

Il a donc été constaté qu'une augmentation sur 2026 et 2027 de 15 centimes appliquée aux deux tranches de tarification, puis de 10 centimes sur les années suivantes, permet de couvrir les investissements courants et le remboursement du capital des emprunts.

Cette augmentation permet également de maîtriser la capacité de désendettement à 3,33 ans.

Cette augmentation tarifaire a donc été retenue pour définir les projections de la période 2026-2030 présentées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2026.

Par ailleurs, le Bureau syndical d'atlantic'eau, lors de sa séance du 17 septembre en vue de la préparation du DOB 2026, ainsi que le Comité syndical lors de sa séance du 3 octobre, ont considéré qu'il fallait étudier plus précisément la possibilité que l'évolution du tarif envisagée pour 2026, à savoir +15 centimes sur chacune des deux tranches, soit travaillée en intégrant une possible différenciation de tarif entre les deux tranches.

Cette étude complémentaire présentée lors du Bureau syndical du 15 octobre dernier, a permis d'établir que diminuer la tranche n°1 de 1 centime nécessite d'augmenter la tranche n°2 de 2 centimes en vue de parvenir à la stabilité financière d'atlantic'eau telle qu'envisagée lors du débat d'orientation budgétaire.

Considérant que les dernières augmentations du tarif ont particulièrement plus impacté les plus gros consommateurs et notamment les industriels relevant essentiellement de la filière de l'agroalimentaire, le bureau syndical réuni le 15/10/2025 a privilégié de proposer la hausse du tarif comme suit au titre de l'année 2026 :

- . **Tranche 1 (0 à 200 m³/an) : 1,61€ HT soit +0,15€**
- . **Tranche 2 (à partir de 201 m³/an) : 1,72€ HT soit +0,16€**

Volume annuel de consommation estimé pour 2026 Tranche 1 : 18 313 127 m³

Volume annuel de consommation estimé pour 2026 Tranche 2 : 8 191 843 m³

L'augmentation de +0,15€/m³ a également été appliquée au tarif herbages et au tarif fuites.

La grille tarifaire correspondante au titre de l'année 2026 est présentée aux membres du comité syndical.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de tarifs 2026 du service public d'eau potable,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- DE FIXER les tarifs du service public de l'eau potable pour l'année 2026, applicables à tous les abonnés du service, conformément à la structure tarifaire présentée en annexe,

- D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2025_43

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 02/12/2025

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 03/12/2025
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.



TARIFS ANNEE 2026 SERVICE EAU POTABLE

	Année 2025	Année 2026
Montants de base atlantic'eau	Montants H.T	Montants H.T
Part Fixe d'abonnement annuelle modulée selon le diamètre du compteur		
♦ 15 mm	39,71 €	39,71 €
♦ 20 mm	52,10 €	52,10 €
♦ 30 mm	108,24 €	108,24 €
♦ 40 – 50 mm	172,98 €	172,98 €
♦ 60 mm	302,44 €	302,44 €
♦ 80 - 100 mm	529,54 €	529,54 €
♦ 150 mm	928,56 €	928,56 €
Consommation		
Tranche :		
♦ de 0 à 200 m ³ /an	1,46 €	1,61 €
♦ A partir de 201 m ³ /an	1,56 €	1,72 €
Autres cas		
Tarif Fuites (accordé en cas de fuites après compteur selon les règles du service de l'eau)	0,64 €/m ³	0,79 €/m ³
Tarif dit « Herbage » (pour branchement supplémentaire selon les règles du service de l'eau) :		
♦ Part Fixe d'abonnement annuelle	33,31 €	33,31 €
♦ Consommation	1,16 €/m ³	1,31 €/m ³